

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°07/2023

L'an **deux mil vingt-trois**, le **08 mars**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Steve **BIANCHI**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT**, MM. Lébicha **MANOUKIAN**, Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : M. Philippe **DANGELY** (pouvoir à M. Dimitri **KOKKINIDIS**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à M. Lébicha **MANOUKIAN**), Mme Christine **TROUBA** (pouvoir à Mme Pascale **MERCIER**), Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

Absent : M. Philippe **MANTERO**,

M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.

Objet : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 - BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Présentation d'un rapport et débat sur les propositions faites

Exposé du Maire

Prévu à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce débat s'effectue sur la base d'un rapport établi par le Maire comportant notamment les principales dépenses et recettes réalisées sur les deux derniers exercices comptables, à savoir 2021 et 2022, tant en section de Fonctionnement qu'en section d'Investissement.

Ce rapport mentionne également les principales orientations budgétaires proposées pour l'année 2023 et permet de nourrir un débat devant faire l'objet d'une délibération spécifique par laquelle le Conseil en prend acte.

Cette information étant donnée, Monsieur Jean-Louis ANDREU 1^{er} Adjoint en charge des Finances présente au Conseil le rapport qui reprend les principales orientations budgétaires envisagées au titre de l'exercice 2023 pour le budget général de la commune.

Ce rapport comporte notamment les propositions et éléments suivants :

- 1/ Dépenses et recettes de la section de Fonctionnement et de la section d'Investissement.
- 2/ Contributions directes, maintien du taux des 3 taxes locales (Taxe d'habitation, Taxes sur le Foncier bâti et non bâti, Cotisations Foncières des Entreprises).
- 3/ Prélèvement sur les Recettes de Fonctionnement.
- 4/ Etat de la dette.
- 5/ Informations se rapportant à la section de Fonctionnement et aux projets prévus à la section d'Investissement.

L'ensemble de cette présentation ayant été réalisée en séance et le débat ayant donné lieu à différents échanges et commentaires, nous vous proposons de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023 relatif au budget général de la commune, sur la base du rapport présenté en séance.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, prend acte à **l'unanimité** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023 concernant le budget général de la commune sur la base du rapport ci-annexé présenté en séance à l'assemblée délibérante.

Il est noté que le débat d'orientations budgétaires, préalable au vote du Budget Primitif 2023 de la commune a bien eu lieu, conformément aux dispositions de la Loi "NOTRE" du 7 août 2015 et des Articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 10 mars 2023
Le Maire,

